

Image not found or type unknown



Reproduction de photos de classe

Par **andremo**, le **05/05/2008 à 10:42**

Bonjour,rrnrChaque année un photographe professionnel prends des clichés et effectue des tirages de photos des classes de mes enfants.rrnrLes jaquettes et les photos ne comportent aucune mention (ni le nom du photographe, ni reproduction interdite)rrnrPour les membres de ma famille et des amis j'ai scanné des photos et effectué des tirages.rrnrQuestion : ai-je le droit d'effectuer ces tirages (gratuits ou payants) sans l'autorisation du photographe.rrnrMerci.